

## **COMMUNE DE SERVAS**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DEL2024-12**

**L'an deux mil vingt-quatre**

**Le sept mars**

À vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de **Monsieur Serge GUERIN**.

**Présents : Mme MAYOUSSIER, Ms CURT, ECOCHARD, Mmes BLANC, LAURENT, PIERRÉ, PLISSONNIER, Ms PETITJEAN, GISBERT-CUREAU, REYNAUD, CREPEL, LEGRAIS-BOUCHER**

**Excusée : Mme FREBAULT**

**Secrétaire de séance : Mme PIERRÉ**

Date de Convocation : 29 février 2024

### **OBJET : RENOVATION ENERGETIQUE GROUPE SCOLAIRE DE SERVAS –TRANCHE 1 « ISOLATION DES MURS PAR L'EXTERIEUR DE L'ECOLE ELEMENTAIRE » : DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Madame Christèle MAYOUSSIER informe l'Assemblée que le groupe scolaire de Servas est concerné par les objectifs de réduction des consommations d'énergies fixes par décret tertiaire. Pour cette raison, le site doit réaliser des économies d'énergie à l'horizon de 2030, 2040 et 2050.

Dans cette optique, la Commune de Servas a décidé de se faire accompagner par un économiste de flux afin de bénéficier de la compétence d'un conseiller spécialiste de l'énergie et a fait réaliser un audit énergétique, une thermographie des bâtiments et une campagne de mesures de température. Un autre audit a par ailleurs été réalisé par le cabinet Efficiencies dans le cadre du décret tertiaire.

Ces audits ont mis en évidence les points suivants :

- L'école élémentaire est une construction des années 70 qui dispose d'une isolation des murs performante au RDC et d'une absence d'isolation au R+1. En revanche, la toiture dispose d'une isolation assez performante, le système de chauffage au gaz est plus vétuste, en comparaison avec ce qui existe actuellement.
- L'école maternelle est une construction de 2008 qui dispose d'une isolation performante de l'enveloppe. En revanche, le système de chauffage au gaz est vétuste en comparaison avec ce qu'il existe actuellement.

Plusieurs recommandations de travaux ont dès lors été faites suite à ces audits.

1. Ecole élémentaire : isoler les murs extérieurs en R+1.
2. Ecole maternelle : abaisser et isoler certains plafonds pour limiter les déperditions de chaleur et procéder au relamping des éclairages néons en LED.
3. Remplacer les systèmes de chauffage devenus vétustes.

Il est donc envisagé de réaliser ces travaux en trois tranches et de déposer les demandes de subvention séparément pour chacune d'entre elles.

La présente demande de subvention concerne la tranche 1 relative à l'isolation des murs de l'école élémentaire par l'extérieur.

Le montant prévisionnel de ces travaux s'élève à 70 982 € HT.

Ce projet est susceptible d'être éligible à la subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 40 %, ainsi qu'à la subvention de la Région au titre du Bonus Ruralité à hauteur de 20 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire tel que détaillé ci-avant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) à hauteur de 40 %, ainsi qu'auprès de la Région au titre du Bonus Ruralité à hauteur de 20 % ;
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût estimatif du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux	70 982,00	Etat - DETR	40,00%	28 392,80
		Région - Bonus de Ruralité	20,00%	14 196,40
		Autofinancement de la Commune	40,00%	28 392,80
<b>TOTAL</b>	<b>70 982,00</b>		<b>100,00%</b>	<b>70 982,00</b>

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.  
Pour copie certifiée conforme

Le Maire,  
Serge GUERIN

